

Avenant au 1^{er} janvier 2021

aux Conditions générales Income Two au 01/01/2020

Conditions générales Income Two de la société mutualiste MLOZ Insurance
votées par le Conseil d'Administration du 23 septembre 2020 et l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 octobre 2020

MLOZ Insurance est la société mutualiste d'assurances des Mutualités Libres (OZ
- Partenamut - Freie Krankenkasse - Partena Ziekenfonds).

Agréée sous le code OCM 750/01 pour les branches 2 et 18, auprès de l'Office de
Contrôle des Mutualités et des unions nationales de mutualités

Siège social : route de Lennik 788A, 1070 Bruxelles - Belgique (RPM Bruxelles) -
www.mloz.be - N° d'entreprise: 422.189.629. - 23/10/2020



6. PRIMES AU 01/01/2021

Montants mensuels en euros au 01/01/2021, toutes taxes comprises, en fonction de l'âge

Tranches d'âge : 	Prime commerciale, taxes et contributions comprises, à payer	Taxes et contributions	Prime commerciale hors taxes	dont frais d'acquisition	dont frais d'administration
		Taxe d'assurance 9,25 %		3,26 %	1,95 %

Affiliés au produit Income Two, sans surprime en fonction du questionnaire médical					
moins de 40 ans	10,24	0,87	9,37	0,30	0,18
de 40 à 49 ans	11,88	1,01	10,87	0,35	0,21
à partir de 50 ans	15,12	1,28	13,84	0,45	0,27
Affiliés au produit Income Two, avec 50% de surprime en fonction du questionnaire médical					
moins de 40 ans	15,36	1,30	14,06	0,46	0,27
de 40 à 49 ans	17,82	1,51	16,31	0,53	0,32
à partir de 50 ans	22,68	1,92	20,76	0,68	0,40
Affiliés au produit Income Two, avec 100% de surprime en fonction du questionnaire médical					
moins de 40 ans	20,47	1,73	18,74	0,61	0,37
de 40 à 49 ans	23,75	2,01	21,74	0,71	0,42
à partir de 50 ans	30,24	2,56	27,68	0,90	0,54
Affiliés au produit Income Two, avec 200% de surprime en fonction du questionnaire médical					
moins de 40 ans	30,71	2,60	28,11	0,92	0,55
de 40 à 49 ans	35,63	3,02	32,61	1,06	0,64
à partir de 50 ans	45,35	3,84	41,51	1,35	0,81

Votre attention est attirée sur le fait qu'une comparaison entre plusieurs contrats d'assurance ne doit pas se limiter à comparer l'estimation des coûts et frais de chaque contrat mais doit également prendre en considération d'autres éléments, tels que l'étendue des garanties, le montant des franchises éventuelles ou les clauses d'exclusion.

Les estimations communiquées ci-dessus permettent de mieux apprécier la partie de la prime qui sert à couvrir le risque assuré par le contrat d'assurance. Le solde de la prime, après déduction des taxes et contributions ainsi que des frais d'acquisition et d'administration, représente en effet la part de la prime affectée à l'exécution des prestations contractuelles ainsi que les frais non mentionnés ci-dessus (y inclus le coût mutualisé des sinistres et de leur gestion).

Ces estimations sont calculées sur la base des données comptables du dernier exercice comptable de l'entreprise d'assurances telles qu'approuvées par son Assemblée Générale.

Les autres articles restent inchangés.

Les conditions générales d'Income Two au 01/01/2021 peuvent être consultées via ce lien : www.condgen.be.

Une copie papier peut également être obtenue sur simple demande par téléphone, e-mail ou dans une agence de votre mutualité.